

LIÈGE-BASTOGNE-LIÈGE

ESPOIRS 2026



40ème édition
Samedi 18 avril 2026
Bastogne - Blegny
Départ : 12h15
Arrivée : 16h30



Épreuve du calendrier européen - ME 1.2 U 23 - UCI
Épreuve du Challenge Raymond POULIDOR



Royal Cyclist's Pesant Club Liégeois



40ème Liège-Bastogne-Liège Espoirs

Épreuve du calendrier Européen - ME 1.2 U-23
Challenge Raymond POULIDOR

Samedi 18 avril 2026

Organisation du Royal Cyclist's Pesant Club Liégeois

Président- Relations publiques : LAMBERT Fernand, rue du Vicinal 37, 4670 Blegny
+ 32 (0) 495 49 17 76

Coordinateur général : LAMBERT Alain + 32 (0) 474 95 14 27

Directeur de course : WAUCOMONT Roger + 32 (0) 473 62 06 13

Coordinateur sécurité : BONNY Serge + 32 (0) 472 75 35 53

Sécurité - Responsable itinéraire : BONNY Serge + 32 (0) 472 75 35 53

Accueil presse - Échelon course - Invités : FRÉRARD Désiré + 32 (0) 478 27 36 73 et BOUVRY Nathalie

Accueil équipes - Commissaires : ROPET Jean-Pierre et BURGUET Pierre + 32 (0) 476 26 35 77

Service médical : WARZÉE Fabien + 32 (0) 475 37 65 93

Service secours : DEUX AMBULANCES ARRIVÉE POSTE SECOURS : INS-MOREAU

Trésorerie : CLÉMENT José + 32 (0) 477 41 69 91

Site de départ : NICOLAY Jean + 32 (0) 498 82 67 67

Site d'arrivée : DEBY Christian + 32 (0) 496 15 51 15

Commissaires

Président U.C.I : VERGER Guillaume

Juge à l'arrivée : BURGUET Patrick

Commissaire 2: TONGLET Bernard

Commissaire 3 : WILLEMS Cédric

Commissaire 4 : BLAIMONT Benoit

Opération transpondeur : VAN STEEN Freddy

Administration : VAN HOUTE Sabine

Commissaire moto 1 : GERARD François

Commissaire moto 2 : LEJEUNE Denis

Pilote moto 1 : OMLOOP Wim

Pilote moto 2 : WALLENS Steven

Délégué technique : WILLEMS Cédric

Photo finish

DEVROE Steven

Opérations de départ

Radio : 164.63125 MhZ Canal 1

Télécom team jury : VERHASSELT Gino

Commissaire radio team : HAVELANGE Freddy

Info moto : BETTONVILLE Jean-Marc



ŠKODA



Wallonie



SIROPERIE MEURENS



GOLAZO



Opérations de départ

Permanence de départ : Samedi 18 avril 2026, Centre Sportif, rue Gustave Delperdange 6600 BASTOGNE, 1er étage

Remise des dossards et documents de course : À la permanence, de 8h45 à 9h45

Réunion OBLIGATOIRE des directeurs sportifs : Centre Sportif, 6600 BASTOGNE, 1er étage, à 10h00

Tirage au sort des voitures : Centre Sportif, 6600 BASTOGNE, 1er étage, à 10h30

Réunion des signaleurs motos et Police : Centre Sportif, 6600 BASTOGNE, 1er étage, à 10h45

Vestiaires - Douches : Centre Sportif, rez-de-chaussée, 6600 BASTOGNE, à partir de 8h45

Parking des équipes : Centre Sportif, 6600 BASTOGNE, suivre les instructions des signaleurs

Parking officiels : Centre Sportif, 6600 BASTOGNE, suivre les instructions des signaleurs

Signatures feuilles de départ : Centre Sportif, 6600 BASTOGNE, de 10h45 à 11h50

Distance de l'épreuve : 177 km

Heure de départ : 12h15

Opérations d'arrivée

Permanence d'arrivée : CLADIC, rue Lambert Marlet 17, 4670 BLEGNY, de 16h30 à 19h00

Vestiaires - Douches : CREF, rue Lambert Marlet, 4670 BLEGNY

Locaux contrôles dopage : CREF, rue Lambert Marlet, 4670 BLEGNY

Local commissaires UCI et classements : CLADIC, rue Lambert Marlet 17, 4670 BLEGNY

Paiement des prix via RLVB.

Remboursement des dossards - Remise des transpondeurs : Cafétéria de Blegny-Mine, rue Lambert Marlet, 4670 BLEGNY

Local presse : CLADIC, rue Lambert Marlet 17, 4670 BLEGNY Parking Presse (bandeau vert) : après ligne d'arrivée

Parking véhicules officiels - police signaleurs motos : Parking à droite après la ligne d'arrivée

Parking véhicules équipes (bandeaux jaunes) et signaleurs motos : Au rond-point, tout droit, suivre déviation parking fléché

Parking ouverture course, sécurité, président UCI, commissaires, direction course muni d'un "A", Police : franchissent la ligne d'arrivée

Parking des véhicules techniques des équipes (bandeau bleu) : parking de Blegny-Mine, rue Lambert Marlet, 4670-BLEGNY avant 15h00

Côtes

GPM 1 : Côte de St-Roch (km 44,5)

GPM 2 : Côte de Wanne (Km 84,3)

GPM 3 : Côte de Stockeu (Km 93,5)

GPM 4 : Côte la Haute Levée (Km 96,5)

GPM 5 : Côte de la Vecquée (Km 119)

GPM 6 : Côte de La Redoute (Km 137,7)

GPM 7 : Côte de Bolland (Km 171,2)

Top 5 de l'édition 2025

1ère place : WIDAR Jarno (Belgique) 04.15.23

2ème place : REMIN Senna (Pays-Bas) 00.00.01

3ème place : GUALDI Simone (Italie) :00.00.08

4ème place : DECOMBLE Maxime (France)

5ème place : FINN Lorenzo (Italie)

Hopitaux

CLINIQUE SAINTE-THÉRÈSE : Chaussée de Houffalize, 6600 BASTOGNE +32 (0) 6 124 01 11

CLINIQUE REINE ASTRID : rue Devant les Religieuses, 4960 MALMEDY +32 (0) 80 79 31 11

CHU D'OURTHE-AMBLÈVE : rue Grand-Fossés 31-33, 4130 ESNEUX +32 (0) 4 380 27 91

CHR DE LA CITADELLE : Boulevard du XXème de Ligne 1, 4000 LIÈGE +32 (0) 4 321 61 11

CHU B35 : Domaine Universitaire du Sart-Tilman, 4000 LIEGE +32 (0) 4 366 71 11

CHU MONTLÉGIA : Boulevard Patience et Beaujonc 2, 4000 LIÈGE +32 (0) 4 355 50 00

Règlement

Article 1 - ORGANISATION

LIEGE BASTOGNE LIEGE Espoirs (U23) est organisée par le Royal Cyclist'S Pesant Club Liégeois Asbl (RCPCL), rue du Vicinal 37 - 4670 - BLEGNY - Belgique, sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale (UCI) et de la RLVB.

Elle se dispute le samedi 18 avril 2026 sur une distance de 177 km

Le départ a lieu à 12h15 à BASTOGNE Rue Gustave Delperdange, Hall sportif, l'arrivée est fixée à BLEGNY, face au CLADIC, rue Lambert Marlet 21 aux alentours de 16h45. L'itinéraire complet de la course est joint en annexe.

Article 2 - TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux coureurs U23, elle est inscrite au calendrier UCI.

L'épreuve est classée en classe 1.2 - U 23. Conformément au règlement UCI, elle attribue les points suivants aux dix premiers : 30 - 25 - 20 - 15 - 10 - 5 - 3 - 1 - 1 - 1 points.

Article 3 - PARTICIPATION

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement de l'UCI, l'épreuve est ouverte, sur invitation, aux Equipes UCI Pro Teams du Pays, UCI Pro Team étrangères (maximum 2), Equipes Continentales UCI, Equipes Professionnelles cyclo-cross UCI, Equipes Nationales, Equipes Régionales et de clubs.

Conformément à l'article 2.2.003 du règlement de l'UCI, le nombre de coureurs par équipe est de minimum 4 et de maximum 6 coureurs. Maximum 150 coureurs sont autorisés à prendre le départ. L'itinéraire horaire se trouve dans la brochure officielle. Cet itinéraire détaillé sera tenu à disposition des coureurs et suiveurs accrédités à la permanence de départ.

La participation à LIEGE BASTOGNE LIEGE Espoirs implique la connaissance du présent règlement et son acceptation intégrale. Tout cas non prévu sera tranché par les Commissaires de course suivant le règlement de l'UCI pour le côté sportif ou par la direction de l'épreuve pour le côté organisation.

Article 4 - PERMANENCE

La permanence de départ se tient le samedi 18 avril 2026, au Centre sportif de Bastogne, Rue Gustave Delperdange, 6600 Bastogne, au 1er étage de 08h45 à 09h45.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se font à la permanence de 08h45 à 09h45.

La réunion des Directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement UCI, en présence des Membres du Collège des Commissaires est fixée à 10h00 et aura lieu à la permanence. La présence des Directeurs sportifs est OBLIGATOIRE.

Les Directeurs sportifs peuvent suivre la course (munis d'un Laissez-passer délivré par la Direction de course) dans la file prévue et à la place déterminée par le tirage au sort effectué par le Collège des Commissaires.

La permanence d'arrivée se tient le samedi 18 avril 2026, au CLADIC rue Lambert Marlet 21 à 4670 BLEGNY, de 16h30 à 18h30. Tous les suiveurs doivent être en possession d'une carte officielle remise par l'organisateur.

Article 5 - RADIO-TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence 164.63125 MhZ Canal.

Article 6 - ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par trois véhicules du RC Pesant CL Asbl.

Article 7 - FLECHAGE - SIGNATURE - DOSSARDS - PHOTO FINISH

L'itinéraire de l'épreuve est entièrement fléché au moyen de flèches directionnelles noires sur fonds jaune.

Cette signalisation n'engage en aucun cas la responsabilité de l'organisation, les coureurs étant supposés connaître le parcours. La plus stricte observance du Code de la route et la plus grande prudence sont recommandées aux concurrents et aux suiveurs.

Zones rouges - En vue de garantir au maximum la sécurité des coureurs et des autres acteurs de la course, des ZONES ROUGES sont prévues. Le début et la fin de ces zones sont signalés par un panneau rouge avec lettres noires, la fin par des lettres noires barrées.

Il est INTERDIT à TOUS les véhicules (motos comprises) de dépasser les coureurs dans ces zones.

Itinéraires bis (Way-Out / Way-In) - A certains endroits du parcours des Itinéraires Bis (lettres noires sur fonds rouges) permettent aux suiveurs de rejoindre l'avant de la course.

Signature - Chaque coureur est OBLIGE de signer la feuille de départ et de se présenter avec son équipe complète entre 10h45 et 11h50 au podium de départ. Une liste de passage est remise aux Directeurs sportifs à la permanence de départ.

Dossards - Les coureurs ont l'obligation de fixer deux dossards et la plaque de cadre remis par l'organisation. Une caution de dix (10) euros sera réclamée par coureur pour les deux dossards et la plaque de cadre. Cette caution sera restituée à l'arrivée, lors de la remise des deux dossards et de la plaque de cadre en bon état et **NON MODIFIÉS ou DÉTERIORÉS**.

Photo finish - Les classements et temps sont réalisés par le système Photo-Finish de la RLVB

Article 8 - ZONE DE RAVITAILLEMENT - ZONE DE COLLECTES

En dehors du ravitaillement autorisé au départ des véhicules des Directeurs sportifs (à partir du 30ème et jusqu'à 20 km de l'arrivée) des Zones de Ravitaillement et de Collectes sont prévues :

- FOY N30 Km 30,8
- VIELSALM Km 78,3
- Sommet de la côte de la HAUTE LEVÉE Km 98,8
- Sommet de la côte de la VECQUÉE Km 122,2 LOUVEIGNE Avenue Paola Km 146
- BLEGNY Rue GOBCE Km 173,6 **UNIQUEMENT Zone de collectes**

Le ravitaillement se fait à pied, à droite de la route, par le personnel d'accompagnement des équipes.

Article 9 - SOINS MÉDICAUX

Les soins médicaux en course sont exclusivement assurés par le médecin de l'épreuve. Deux ambulances suivent l'entièreté du parcours.

Article 10 - DELAIS EN COURSE - DELAIS D'ARRIVÉE

Lors de l'épreuve, les coureurs attardés de plus de 5 minutes sur le groupe principal seront mis hors course. Ils devront retirer leurs dossards et plaque de cadre. Un bus et une camionnette suivront l'épreuve afin de recueillir les éventuels abandonnés.

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur (Art.2.3.039 du règlement UCI).

Article 11 - CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :

- Classement individuel
- Classement des Monts

Dans chacun des sept monts, il est attribué respectivement 4, 2 et 1 point(s) aux 3 premiers coureurs classés au sommet du mont. Chaque mont est annoncé par un panneau « sommet à 1000 mètres ». Au sommet une ligne blanche est tracée au sol et un drapeau blanc est agité par un responsable.

Le coureur doit terminer l'épreuve pour pouvoir prétendre à son prix. En cas d'ex-aequo au classement des monts, c'est le meilleur classement à l'arrivée de l'épreuve qui départage les coureurs ex-aequo. Le vainqueur reçoit un trophée.

Article 12 - PRIX

Classement individuel – Le total général des prix attribués à l'occasion de l'épreuve est de : 6.050€ - 20 prix – paiement par la RLVB directement aux fédérations.

1er – 2425€, 2ème – 1210€, 3ème – 610€, 4ème – 305€, 5ème – 240€, 6ème – 180€, 7ème – 180€, 8ème et 9ème – 120€, 10ème au 20ème – 60€.

Classement des monts – Un trophée.

Article 13 - ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. Les opérations de contrôle médical s'effectueront sous l'autorité de l'UCI, de la RLVB et des officiels désignés.

La législation antidopage du Gouvernement de la Communauté Française de Belgique s'applique conformément au Décret sur la lutte contre le dopage pris par ce Gouvernement.

Le contrôle antidopage a lieu au CREF, rue Lambert Marlet 23 à 4670 – BLEGNY (l'endroit est identifié et l'itinéraire pour s'y rendre est fléché). Tout coureur a l'obligation de s'assurer personnellement s'il doit subir le contrôle antidopage. L'organisateur et l'inspecteur médical veillent à l'affichage, à la ligne d'arrivée et à l'entrée du local prévu, de la liste des N° de dossard des coureurs devant subir le contrôle.

Article 14 - PROTOCOLE

Conformément à l'article 2.3.046 du règlement de l'UCI, les coureurs suivants doivent se présenter au protocole :

- Les trois premiers de l'épreuve
- Le lauréat du Grand prix des Monts

Ils se présenteront dans un délai maximum de DIX (10) minutes après leur arrivée.

Article 15 - PÉNALITÉS

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable.

Article 16 - DÉCISIONS - FORFAIT - COMPORTEMENT

Décisions – Toutes décisions du Collège des Commissaires sera communiquée à la Direction de l'Organisation qui se charge de sa diffusion, il en est de même pour les classements.

Forfait – En cas de forfait d'une équipe enregistrée à l'UCI, le signataire de l'engagement et l'équipe qu'il représente seront solidairement redevables à l'organisateur d'une indemnité forfaitaire égale au barème édicté par l'UCI.

Comportement – Les organisateurs ne reconnaissent aucune dette que pourraient contracter les directeurs sportifs, le staff ou les coureurs. Les membres de chaque équipe sont tenus de veiller à la propreté et au bon état des lieux mis à leur disposition. Tout comportement indiscipliné sera pénalisé suivant le barème édicté par l'UCI.

Article 17 - OFFICIELS DE LA COURSE

Les officiels chargés d'assurer l'organisation générale et le bon fonctionnement de l'épreuve sont :

- Le Président de l'organisation : Fernand LAMBERT (+ 32 495 49 17 76)
- Le Directeur de course : Roger WAUCOMONT (+ 32 473 62 06 13)
- Le Coordinateur de sécurité : Serge BONNY (+32 472 75 35 53)
- Le Régulateur moto

En collaboration avec la Direction de l'organisation, le Président et le Collège des Commissaires.



Rent A Car

enterprise
rent-a-car

Louer une voiture ?

Découvrez notre service personnel et faites votre choix dans notre offre étendue en voitures et utilitaires récents à prix serrés.

- ✓ 40 bureaux de location
- ✓ Toujours des véhicules neufs
- ✓ Service personnalisé
- ✓ Assistance routière 24 / 24 - 7 / 7
- ✓ Réservez facilement online

Appelez-nous
0800 999 99
info@rentacar.be

Découvrez nos conditions et nos 40 agences partout en Belgique sur www.rentacar.be

Accès départ et 5 premiers kilomètres

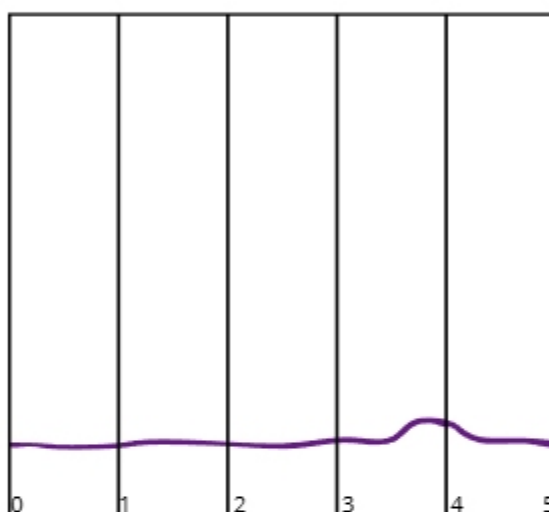
Venant de l'E40 - E42 - E313 Liège - Maetricht - Aix-la-Chapelle la Chapelle - Anvers - Verviers

Prendre l'autoroute E25 en direction de Luxembourg, Sortie n° 53 Hemroulle (Clervaux). Prendre à gauche pour emprunter la N854 vers Savy puis à droite N834, rue de La Roche.

Arrivé au rond point, tout droit rue Pierre Thomas (N30). Au rond point suivant, tout droit (N874) Porte de Trèves - PPO - rue Gustave Delperdange, à droite complexe commercial, permanence à la PISCINE.

Venant de l'E411 - E21 - E25 - Bruxelles - France - Luxembourg - SORTIE N°54 Bastogne - Martelange

Prendre à droite N4 et peu après, à gauche N84 rue de Marche ; Au premier carrefour à 4 voies, prendre à gauche la N30, rue du Vivier et continuer la N30 par la droite, rue des Jardins, Porte de Trèves, jusqu'au rond point, sortie par la droite. PPO : rue Gustave Delperdange, à droite complexe commercial, permanence à la PISCINE.



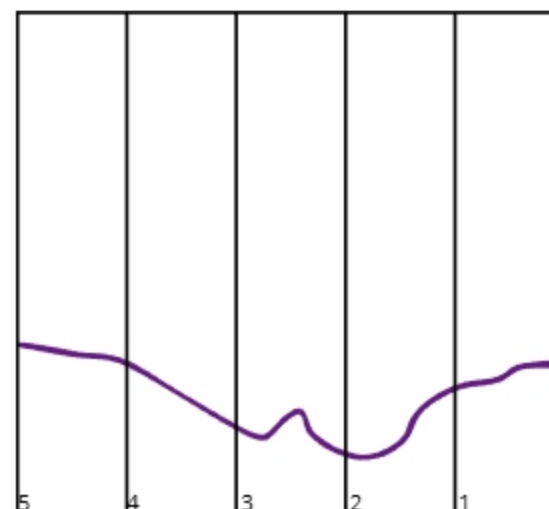
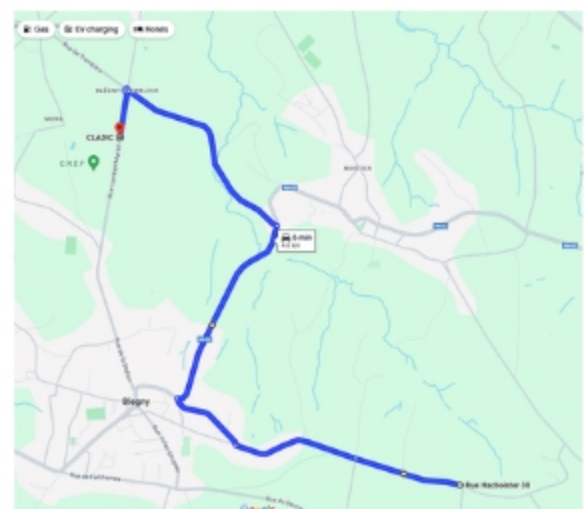
Accès arrivée et 5 derniers kilomètres

Venant de l'E42 : BRUXELLES-ALLEMAGNE

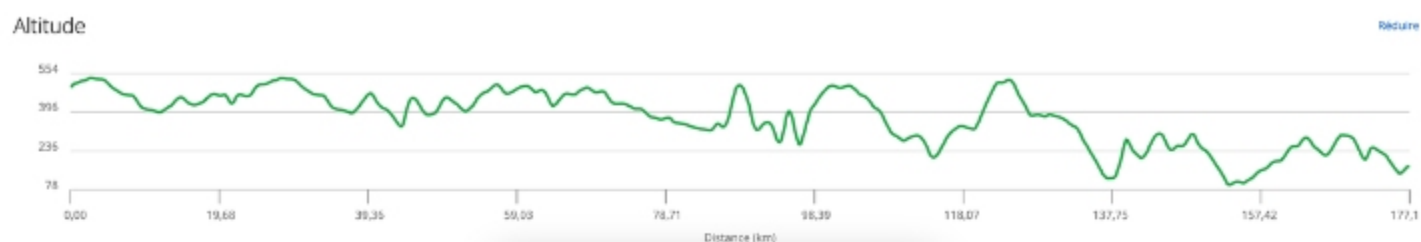
Sortie Blegny. Suivre à droite Champs de Tignée, N604 1^{er} RP à droite, passer sur Pont Autoroute, 2^{ème} RP tout droit, rue Lieutenant Jungling, N642, 3^{ème} RP, à droite, Thier du Ry, rue Justin Sauvenier, rue Troisfontaines, rue Entre Deux Villes RP à gauche Pl Ste Gertrude, RP à droite, rue de la Fontaine, à gauche, rue Richelette, RP à gauche rue Lambert Marlet.

Venant de l'E42 : ALLEMAGNE-BRUXELLES

Sortie 36 Blegny. 1^{er} RP, à droite, rue Lieutenant Jungling, N642 2^{ème} RP, à droite, Thier du Ry, rue Justin Sauvenier, rue Troisfontaines, rue Entre Deux Villes RP à gauche Pl Ste Gertrude, RP à droite, rue de la Fontaine, à gauche, rue Richelette, RP à gauche rue Lambert Marlet.



Profil de la course



CHALLENGE RAYMOND POULIDOR



CyclismACTU.NET

COMPALIA
COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES ADAPTES

PARTENAIRES OFFICIELS

14ème AG Liège-Bastogne-Liège Aspirants

Dimanche 26 avril 2026

RENDEZ-VOUS DÉPART : Place O. Musin à NANDRIN, tonnelle AG – LIEGE BASTOGNE LIEGE Aspirants

INSCRIPTIONS : de 13h00 à 14h00

DÉPART : 14h05 en groupe encadré

ARRIVÉE : vers 15h15 à la ligne d'arrivée. À la flamme rouge les participants seront répartis par groupes d'âge pour disputer un sprint jusqu'à la ligne d'arrivée des professionnels.



LIEU DE RENDEZ-VOUS À L'ARRIVÉE : tonnelle AG LIEGE BASTOGNE LIEGE, sur le pont de Belle-Ile où les participants recevront leurs cadeaux. Les participants seront alors conduits en groupe, pour une photo sur le podium de LIEGE BASTOGNE LIEGE situé à hauteur de la ligne d'arrivée.

ITINÉRAIRE - RETOUR DES PARENTS : Sera remis au départ à NANDRIN aux Parents présents.

ITINÉRAIRE 13ème AG LBL ASPIRANTS :

NANDRIN – Départ de la Place o. Musin, direction NEUPRE – tenir la droite rue de la Gotte, au carrefour tout droit rue Rimièrè, ralentisseurs successifs rue Rimièrè, tenir la gauche rue Rimièrè, ralentisseurs successifs rue Rimièrè, au carrefour tout droit rue de Bonry (km 5,84), ralentisseurs successifs rue Bonry, à droite rue des Deux Eglises, ralentisseurs successifs rue des Deux Eglises, au carrefour tout droit rue des Deux Eglises, ralentisseurs successifs ruedes Deux Eglises, ROTHEUX-RIMIÈRE – à gauche rue du Chêne (km 7,8), au carrefour tout droit rue du Bout de Rotheux, à gauche rue Marcel Marion, au Rond-Point à droite Al Pirgotte, à gauche rue des Charteux, ralentisseurs successifs rue des Charteux, ATTENTION descente rapide, PLAINEVAUX – à gauche rue du Centre (km 10,57), passage sur pont, tenir la gauche sur la rue du Centre, à gauche rue du Centre, au carrefour tout droit rue de la Croisette, ralentisseurs successifs rue de la Croisette, au croisement à gauche rue Beauregard, ralentisseurs successifs rue Beauregard, SERAING – Bonnelles – à gauche rue de Beauregard (entrée sur le circuit de LIEGE BASTOGNE LIEGE), suivre le fléchage des professionnels jusqu'à l'ARRIVÉE.



